



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

DISPOSITIONS FINANCIERES

SAISON 2022/2023



TABLE DES MATIERES

I - DISPOSITIONS GENERALES	4
1. Tarifs cotisations licences et clubs	4
2. Forfait fédéral - indemnisation des joueurs pour les compétitions de niveau national	4
3. Indemnisation des joueurs pour les compétitions de niveau international	6
4. Indemnisation des dirigeants	6
5. Demandes d'organisation des compétitions fédérales	6
6. Demandes d'organisation des compétitions internationales	6
7. Chèques et cautions émis à l'ordre de la FFB	7
8. Dotations fédérales compétitions nationales et internationales	7
9. Engagements individuels payés à la FFB	7
10. Formations fédérales	7
11. Primes distribuées	7
12. Médailles	8
13. Draps – billes	8
II - DISPOSITIONS FINANCIERES AMERICAIN	9
1. COMPETITIONS NATIONALES	9
1.1 Demi-finales des championnats de France nord et sud	9
1.2 Finales des championnats de France	9
1.3 Tournois nationaux individuels	10
1.4 Tournoi qualificatif féminin	10
1.5 Compétitions par équipes	11
2. COMPETITIONS INTERNATIONALES	11
III – DISPOSITIONS FINANCIERES BLACKBALL	12
1. Déclaration annuelle des joueurs Blackball Master	12
2. Déclaration des équipes pour les championnats de France	12
2.1 Equipes DN1/DN2/DN3 – circuit national	12
2.2 Equipes DN3 circuit régional	12
3. Finales des championnats de France	13



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

3.1 Défraiements des officiels/DJ/Arbitres	13
3.2 Formalités pour le club organisateur	13
3.3 Amendes en cas de forfait	13
4. Coupe de France	14
4.1 Défraiements des officiels/DJ/arbitres	14
4.2 Formalités pour le club organisateur	14
4.3 Amendes en cas de forfait	15
5. Tournois nationaux	15
5.1 Défraiements officiels/Dj/arbitres	15
5.2 Formalités organisateur	15
5.3 Droits d'engagements et redistribution	15
IV – DISPOSITIONS FINANCIERES CARAMBOLE	18
1. FINALES NATIONALES	18
1.1. Finales nationales organisées à l'intérieur du club	18
1.2. Finale nationale organisée à l'extérieur du club	19
1.3. Equipes de clubs	19
1.4. Jeunes équipes de clubs	20
1.5. Équipes de joueurs à l'artistique	21
1.6. Délégué Fédéral	21
2. TOURNOIS NATIONAUX	22
3. COMPETITIONS INTERNATIONALES	23
3.1. Demande d'organisation	23
3.2. Participation de la FFB aux joueurs sélectionnés par la FFB	23
3.3. Zones européennes de la Coupe d'Europe des clubs	23
V – DISPOSITIONS FINANCIERES SNOOKER	24
1. COMPETITIONS NATIONALES	24
1.1 Championnats de France individuels	24
1.2. Tournois nationaux « masters » et « toutes catégories »	24
2. COMPETITIONS INTERNATIONALES	25



I - DISPOSITIONS GENERALES

1. Tarifs cotisations licences et clubs

Clubs et licenciés via clubs	Coût pour le club ou le licencié	Part FFB	Part ligue	Part comité
Cotisation club	variable	50 €	variable*	variable*
Licence + de 21 ans	variable	45 €	variable*	variable*
Licence + de 21 ans découverte	variable	28 €	variable*	variable*
Licence - de 21 ans	variable	9 €	variable*	variable*

* Part votée par l'AG de l'instance déconcentrée

"Part ligue" et "Part comité" correspondent aux montants rétrocédés par la FFB à chaque entité.

Les clubs utilisent le logiciel de prise de licences en ligne accessible directement sur le site fédéral : www.ffbillard.com espace clubs et licenciés. Ils renouvellent leur affiliation et commandent les licences pour leurs joueurs. Les clubs peuvent régler soit par carte bancaire, soit par prélèvement.

La Fédération procède à une clôture chaque fin de mois et prélève les parts fédérales, ligue et comité départemental pour les clubs ayant choisi cette option*. Elle procède ensuite aux virements des parts respectives vers les organes déconcentrés.

Impayés de prélèvement club :

En cas de rejet d'un prélèvement, les frais d'impayés de retraitement et de représentation s'élèvent à 20 euros.

**certains clubs règlent directement par CB lors de la saisie.*

2. Forfait fédéral - indemnisation des joueurs pour les compétitions de niveau national

Les défraiements ne concernent que les compétitions féminines, catégories jeunes (juniors, espoirs, cadets, benjamins) et handibillard. Ils sont calculés à 33% du barème fédéral.

Le secrétariat fédéral établit les notes de frais de chaque participant (calcul du kilométrage par internet Mappy : parcours le plus court entre l'adresse du club et l'adresse du lieu de compétition) et envoie par mail la fiche récapitulative et les fiches individuelles des joueurs à l'organisateur de la compétition.

Si deux joueurs sont issus du même club, un seul trajet est compté sur la base d'une voiture.



C'est l'organisateur qui, en fin de compétition, règle chaque participant par *chèque*. Il retourne ensuite le document émargé au secrétariat fédéral. Celui-ci procède alors au remboursement vers le club. Le joueur conserve sa fiche récapitulative qu'il peut présenter à son club, son comité départemental et sa ligue pour obtenir un complément.

NB : procédure non effective pour les championnats de France blackball. L'envoi des chèques se fait après la dernière compétition en juillet (envoi vers les clubs avec les primes DN1-DN2 et le retour des chèques de caution).

Pour les joueurs venant des territoires d'Outre-mer, un forfait de 200 € / joueur est appliqué dans la limite de 8 joueurs et un joueur handibillard pour chaque finale de France.

Qualité	Durée en jours	Nbre de trajets	Barème kilométrique k	Nuitées	Repas	Base fédérale	Remboursement nuitées + repas maxi 33%	Nbre de trajets
			0,30 €	27,40 €	13,70 €	100%	33%	
Joueur	2	2	k < 101	0		41,10 €	13,56 €	2
		1	101 < k < 401	1	3	68,50 €	22,61 €	1
		1	k > 400	2		95,90 €	31,65 €	1
	3	3	k < 101	0		41,10 €	13,56 €	3
		1	101 < k < 401	2	5	123,30 €	40,69 €	1
		1	k > 400	3		150,70 €	49,73 €	1
	4	4	k < 101	0		41,10 €	13,56 €	4
		1	101 < k < 401	3	7	178,10 €	58,77 €	1
		1	k > 400	4		205,50 €	67,82 €	1
	5	5	k < 101	0		41,10 €	13,56 €	5
		1	101 < k < 401	4	9	232,90 €	76,86 €	1
		1	k > 400	5		260,30 €	85,90 €	1

Tout joueur abandonnant en cours d'épreuve, sans motif justifié et reconnu valable, n'aura droit à aucune indemnité. De même, un joueur arrivant sur les lieux de l'épreuve après le délai prévu n'aura droit à aucun défraiement.



3. Indemnisation des joueurs pour les compétitions de niveau international

Les dispositions sont formulées par écrit aux joueurs qualifiés. La restauration n'est pas prise en charge mise à part pour les joueurs de moins de 21 ans.

Les joueurs non pris en charge par la Fédération reçoivent une facture et doivent s'engager à rembourser avant le départ pour la compétition. En effet, les instances internationales regroupent les inscriptions, réservations des fédérations et les facturent à celles-ci.

4. Indemnisation des dirigeants

100 % de la base fédérale, sans justificatif, sur la même base que les joueurs, tableau ci-dessus. Sur présentation de justificatifs, montant plafonné à 19 € pour les repas et 50 € pour les nuitées. Prise en charge des frais de parking et/ou péage.

Chaque délégué envoie au secrétariat fédéral sa note de frais (avec justificatifs) en utilisant le bordereau de demande de remboursement ou le bordereau d'abandon de frais. Le règlement se fait par chèque ou virement. Le montant pris en charge peut être plafonné selon les disciplines.

Barème kilométrique applicable aux frais engagés personnellement pour une activité bénévole dans le cadre d'un abandon de frais :

	Par Km parcouru
Automobile	0,321 €

Ce barème est actualisé par l'administration fiscale, chaque année en avril.

Les sélectionneurs sont indemnisés sur la même base.

5. Demandes d'organisation des compétitions fédérales

Les demandes d'organisation pour la saison suivante doivent être transmises au secrétariat fédéral pour le 30/06 au plus tard. Elles doivent comporter l'avis de la ligue.

Informations obligatoires : correspondant de la compétition, nombre de tables servant à la compétition, couleur des draps.

6. Demandes d'organisation des compétitions internationales

Les demandes doivent parvenir à la FFB avant le 31/01 pour la saison suivante : aide fédérale : 1500 €. Les droits d'organisation sont à la charge du club.



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

7. Chèques et cautions émis à l'ordre de la FFB

Tous les règlements ou cautions sont adressés à la FFB par chèque.

Ils sont libellés à l'ordre de :

FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD

et envoyés à :

Fédération Française de Billard - CS 42202 - 03202 VICHY CEDEX

8. Dotations fédérales compétitions nationales et internationales

Les dotations prévues sont adressées après la compétition sous réserve de réception par le secrétariat fédéral de l'accord du président de la commission sportive.

9. Engagements individuels payés à la FFB

La période d'inscription aux tournois nationaux est définie dans chaque code sportif de chaque discipline. Les disciplines blackball, américain et snooker bénéficient du paiement en ligne par CB via le logiciel billards à poches accessible depuis le site fédéral.

10. Formations fédérales

CFA	30 €	Renouvellement : offert
DFI	90 €	Clubs labellisés : offert
Entraîneur de club	90 €	Clubs conventionnés « avenir » : offert
DECF	300 €	Pour devenir membre ETR ou DTN : offert
Diplômes dérivés (deux modules)	150 €	Pour devenir membre ETR ou DTN : offert

11. Primes distribuées

Le total des primes correspond à la somme des montants des engagements auquel peut se rajouter une dotation fédérale et un abondement organisateur.

Les primes sont versées en fin de compétition contre émargement du joueur.

Dans le cas de paiement en ligne et/ou de dotation fédérale, la FFB, qui aura reçu le RIB de l'organisateur 2 semaines avant le début de la compétition lui reversera, par virement, une semaine avant le début de la compétition, la somme du montant des engagements, ainsi que sa dotation éventuelle

Tous les tableaux de distribution émargés sont retournés à la FFB accompagnés d'un chèque pour les primes non versées (départ anticipé).



Primes à la performance :

PRIMES A LA PERFORMANCE catégories femmes et hommes	OR	ARGENT	BRONZE
Championnats du Monde individuel	1 500 €	1 000 €	500 €
Championnats du Monde par équipes nationales	600 €	450 €	300 €
Championnats d'Europe par équipes nationales	400 €	300 €	200 €
Championnats d'Europe individuel	600 €	450 €	300 €
Jeux Mondiaux (World Games)	1 500 €	1 000 €	500 €

PRIMES A LA PERFORMANCE catégories jeunes et vétérans	OR	ARGENT	BRONZE
Championnats du Monde individuel	800 €	500 €	300 €
Championnats du Monde par équipes nationales	400 €	250 €	150 €
Championnats d'Europe par équipes nationales	400 €	250 €	150 €
Championnats d'Europe individuel	500 €	300 €	150 €

12. Médailles

Les présidents des commissions sportives indiquent leurs besoins en médailles au secrétariat fédéral pour le 15/08 au plus tard.

La FFB adresse les médailles au club organisateur un mois avant la compétition. L'adresse d'envoi est celle figurant dans le logiciel de gestion des licences, soit « contact courrier » ou à défaut celle figurant sur la fiche club.

13. Draps – billes

Pour les compétitions dotées grâce au partenariat avec Simonis et Saluc, le matériel est envoyé au club soit directement, soit par l'intermédiaire de son billardier.

Le secrétariat envoie le matériel publicitaire qui doit être affiché dans la salle (autocollants sur les billards, bannières publicitaires sur les murs et logos sur les programmes, flyers). En début de saison, le secrétariat fédéral adresse par mail, aux organisateurs les logos de la FFB et des partenaires.



II - DISPOSITIONS FINANCIERES AMERICAIN

1. COMPETITIONS NATIONALES

1.1 Demi-finales des championnats de France nord et sud

Les compétitions se déroulent sur 4 jours consécutifs.

Intervenants	Défraiements FFB
Directeur de jeu	Maximum 320 € à répartir entre les officiels (justificatifs)

1.2 Finales des championnats de France

Les finales U17 et U23 se déroulent sur 2 jours.

Intervenants	Défraiements FFB
Joueur	Voir dispositions générales I.3
Arbitre	Maximum 350 € à répartir entre les arbitres (justificatifs)
Officiel/DJ	Maximum 160 € à répartir entre les officiels (justificatifs)
Délégué	Maximum 160 € par finale (justificatifs)

Les finales féminines se déroulent sur 4 jours consécutifs.

Intervenants	Défraiements FFB
Joueuse	Voir dispositions générales I.3
Arbitre	Maximum 300 € à répartir entre les arbitres (justificatifs)
Officiel/DJ	Maximum 320 € à répartir entre les officiels (justificatifs)
Délégué	Maximum 160 € par finale (justificatifs)

Les finales mixtes se déroulent sur 4 jours avec la participation des joueurs de l'Outre-mer.

Intervenants	Défraiements FFB
Joueur	Voir dispositions générales I.3
Arbitre	Maximum 400 € à répartir entre les arbitres (justificatifs)
Officiel/DJ	Maximum 320 € à répartir entre les officiels (justificatifs)
Délégué	Maximum 160 € par finale (justificatifs)



1.3 Tournois nationaux individuels

Tous les droits d'engagement sont reversés à la fin du tournoi.

L'organisateur et /ou la CNA a (ont) la liberté d'augmenter la dotation de chaque tournoi.

Intervenants	Droits d'engagement	Forfait non excusé	Primes d'engagement										
Joueur	Homme / Féminine / U 17 / U 23 = 60 €	60 €	<table border="1"><tr><td>1er</td><td>21 %</td></tr><tr><td>2e</td><td>15 %</td></tr><tr><td>3e et 4e</td><td>10 %</td></tr><tr><td>5e à 8e</td><td>5 %</td></tr><tr><td>9e à 16e</td><td>3 %</td></tr></table>	1er	21 %	2e	15 %	3e et 4e	10 %	5e à 8e	5 %	9e à 16e	3 %
1er	21 %												
2e	15 %												
3e et 4e	10 %												
5e à 8e	5 %												
9e à 16e	3 %												

Le montant des primes est susceptible d'augmenter en fonction du nombre de joueurs inscrits à chaque TN.

Participation au remboursement des frais du ou des directeur(s) de jeu/délégué :

Intervenants	Nbre	Défraiements FFB
Directeur de jeu	1 ou 2	forfait de 200 € à répartir entre les officiels (justificatifs)

1.4 Tournoi qualificatif féminin

Intervenants	Nbre	Défraiements FFB
Officiel/DJ	1 ou 2	Maximum 400 € à répartir entre les officiels (justificatifs)



1.5 Compétitions par équipes

Tous les droits d'engagement sont reversés à la fin du tournoi.

L'organisateur et /ou la CNA a (ont) la liberté d'augmenter la dotation de chaque tournoi.

Compétition	Intervenants	Droits engagement	Primes d'engagement		
			classement	% par équipe	simulation 32 équipes
COUPE DE FRANCE DES CLUBS	équipe	90 €	classement		
			1	35,240%	1 015 €
			2	18,230%	525 €
			3 à 4	9,375%	270 €
			5 à 8	6,940%	200 €
SCOTCH DOUBLE CUP	équipe	60 €	classement		
			1	36,460%	700 €
			2	17,700%	340 €
			3 à 4	9,375%	180 €
			5 à 8	6,770%	130 €

Participation au remboursement des frais des officiels / directeurs de jeu et du délégué :

Même défraiements pour les 2 compétitions.

Intervenants	Nbre	Défraiements FFB
Officiel/DJ	1 ou 2	Maximum 160 € à répartir entre les officiels (justificatifs)
Arbitres		Maximum 350 € entre les arbitres (justificatifs)
Délégué		Maximum de 160 € (justificatifs)

2. COMPETITIONS INTERNATIONALES

Participation de la FFB pour les joueurs sélectionnés par la FFB :

Les frais de séjour et de déplacement sont pris en charge par la FFB suivant les modalités et dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévues pour chaque championnat international.



III – DISPOSITIONS FINANCIERES BLACKBALL

1. Déclaration annuelle des joueurs Blackball Master

Envoi du chèque de caution avant fin juillet avec le dossier complet (voir dispositions générales paragraphe 7).

Inscription sur le logiciel à chaque tournoi par carte bancaire. Le droit annuel d'engagement est facturé au club.

Intervenants	Caution annuelle non encaissée	Droit annuel d'engagement	Inscription par tournoi
Joueur master	150 €	50 €	75 €

2. Déclaration des équipes pour les championnats de France

2.1 Equipes DN1/DN2/DN3 – circuit national

La date limite d'engagement annuel d'une équipe est fixée au 31 juillet accompagné du chèque de caution de 1500 € établi à l'ordre de la FFB (paragraphe 7 des dispositions générales) et tiré obligatoirement sur le compte du club.

Une facture sera établie au nom du club début septembre pour un règlement au plus tard le 30 septembre.

2.2 Equipes DN3 circuit régional

Le bordereau de déclaration et le chèque des droits de déclaration libellé à l'ordre de la ligue d'appartenance sont envoyés à cette même ligue qui doit transmettre un bordereau récapitulatif au secrétariat fédéral pour le 30/09 au plus tard.

Le secrétariat fédéral émettra ensuite une facture globale pour chaque ligue.



	Caution annuelle non encaissée (chèque)	Droit annuel d'engagement Circuit régional	Droit annuel d'engagement Circuit national	Primes annuelles			
				Classt	DN1 : 8800 €	DN2 : 5300 €	DN3 : 4550 €
Equipes de club	<u>DN1=1500 €</u> <u>DN2=1500 €</u> <u>DN3=1500 €</u>	55 € *	<u>DN1 =500 €</u> <u>DN2=400 €</u> <u>DN3=400€</u>	1er	2 200 €	1 500 €	1 200 €
				2	1 800 €	1 200 €	900 €
				3	1 450 €	1 000 €	700 €
				4	1 150 €	800 €	500 €
				5	900 €	600 €	400 €
				6	650 €	500 €	350 €
				7	400 €	400 €	300 €
				8	250 €	300 €	200 €

*sauf pour les 24 équipes DN3 nationales qui participent également au niveau régional, qui sont exonérées de ce droit d'engagement **fédéral de 55 €**.

3. Finales des championnats de France

3.1 Défraiements des officiels/DJ/Arbitres

Voir tableau en annexe 1.

3.2 Formalités pour le club organisateur

Voir tableau en annexe 2.

3.3 Amendes en cas de forfait

- 400 € par équipe DN1
- 400 € par équipe DN2
- 400 € par équipe DN3



4. Coupe de France

Intervenants	Droits engagement	Primes d'engagement
Equipes	0 €	<u>Coupe équipes 3440 €</u>
		1er 1 000 €
		2eme 600 €
		3 à 4 350 €
		5 à 8 175 €
		9 à 16 55 €
Joueurs	15 €	<u>Coupe individuelle 3900€</u>
		1er 1 500 €
		2eme 700 €
		3 à 4 350 €
		5 à 8 150 €
		9 à 16 50 €

Les équipes DN3 niveau national sont autorisées à participer gratuitement aux épreuves qualificatives exclusivement pour la Coupe de France.

4.1 Défraiements des officiels/DJ/arbitres

Voir tableau en annexe 1

4.2 Formalités pour le club organisateur

Voir tableau en annexe 2



4.3 Amendes en cas de forfait

- **400 €** par équipe DN1
- **400 €** par équipe DN2
- **400 €** par équipe DN3

5. Tournois nationaux

5.1 Défraiements officiels/Dj/arbitres

Voir tableau en annexe 1

5.2 Formalités organisateur

Voir tableau en annexe 2

5.3 Droits d'engagements et redistribution

L'annulation d'une inscription est remboursable si celle-ci survient 7 jours entiers avant la date limite des inscriptions.

Une annulation ou un forfait signalé après ce délai n'est pas remboursable sauf en cas de force majeure, à condition que le justificatif soit fourni dans un délai de 48h.

Les primes sont versées sur place par l'organisateur. Pour les joueurs ou équipes qui n'ont pas récupéré leurs primes sur place, le secrétariat FFB adressera un chèque aux clubs des joueurs à l'issue du tournoi uniquement pour les primes égales ou supérieures à 50 €. Les primes inférieures à 50 € seront perdues.

Conditions pour recevoir les primes :

- **Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire**
- **Présenter une pièce d'identité**
- **Pour les mineurs, se présenter avec son accompagnateur**



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

TOURNOI MASTER		
Droits engagement	Primes de résultat	
75 €	<u>6 100 €</u>	
	1er	1 500 €
	2eme	1 000 €
	3 à 4	600 €
	5 à 8	300 €
	9 à 16	150 €

TOURNOI MIXTE		
Droits engagement	Primes de résultat	
35 €	<u>3 340 €</u>	
	1er	900 €
	2eme	600 €
	3 à 4	300 €
	5 à 8	150 €
	9 à 16	80 €

TOURNOI FEMININ TOURNOI U23 (ESPOIRS) TOURNOI VETERANS (+ 50 ans)		
Droits engagement	Primes de résultat	
20 €	<u>760 €</u>	
	1er	270 €
	2eme	170 €
	3 à 4	80 €
	5 à 8	40 €

TOURNOIS JUNIOR et HANDIBILLARD		
Droits engagement	Primes de résultat	
7 €	<u>Non primés</u>	



Annexe 1. Défraiements officiels/Dj/arbitres

DEFRAIEMENTS Officiels (table de marque)/DJ/arbitres sur présentation fiche émargement									
Intervenants	Finale Championnat France			Coupe de France			Tournois nationaux		
	N b	Deplact/nuitées	Repas*	N b	Deplact/nuitées	Repas*	N b	Deplact/nuitées	Repas*
Officiels CNB/DJ	4	Sur justificatifs : maxi 260€	20€/jour	4	Sur justificatifs maxi 120€	20€/jour	4	sur justificatifs : maxi 230€	20€/jour
Arbitres CNB	2	Sur justificatifs : maxi 260€	20€/jour	2	Sur justificatifs maxi 120€	20€/jour	2	sur justificatifs : maxi 230€	20€/jour
Arbitres assesseurs		*	10€/jour		*	10€/jour		*	10€/jour

* Pris en charge par l'organisateur

** lorsque l'officiel responsable de la table de marque et les 2 arbitres ne font pas de compétition ou ne sont pas accompagnateurs de joueurs, il n'y a pas de plafonnement kilométrique (limité à un total de 2 400 € pour l'ensemble des officiels et arbitres par compétition (championnat de France et tournois nationaux)).

Annexe 2. Formalités organisateur

FORMALITES POUR LE CLUB ORGANISATEUR			
chèque* organisateur correspondant à	Finales Championnat France	Coupes de France	Tournois nationaux
caution organisation	1 500 €	0 €	1 500 €
caution déroulement	500 €	<i>pas de caution</i>	500 €
droit organisation**	1 500 €	1 500 €	2 500 €

* voir dispositions générales (paragraphe 7)

** montage des billards inclus



IV – DISPOSITIONS FINANCIERES

CARAMBOLE

1. FINALES NATIONALES

1.1. Finales nationales organisées à l'intérieur du club

Ci-dessous, la participation de la FFB pour chaque phase finale :

Intitulé	Jeu de billes ⁽¹⁾	Draps ⁽³⁾	Dotation fédérale
U21 – U17	oui		400 €
Partie Libre et 3B - Dames	oui	2	400 €
Cadre 47/2, 1B et 5Q - Masters	oui	4 ⁽²⁾	700 €
Cadre 71/2 et Artistique - Masters	oui	2	500 €
Partie Libre et Cadre 47/1- Masters	oui	4 ⁽²⁾	500 €
Nationale 1, 2 et 3 (JDS, 3B et 5Q)	oui		400 €
Nationale 1 Artistique (Challenge COYRET)	oui		400 €
Coupe des Provinces	oui		800 €
U19 par équipes de clubs (DREHER)	oui		400 €

(1)de la qualité spécifique à chaque mode de jeu. Finale à 8 ou 12 joueurs : 2 jeux. Finale à 16 ou plus : 4 jeux. Finale regroupée avec 2 spécialités : 4 jeux. Finale regroupée avec 3 spécialités ou plus : 8 jeux.

(2)dans la limite du nombre de tables utilisées pour la compétition

(3)toutes les finales nationales se jouent sur tapis neufs

Dans le cas de finale regroupée, la dotation fédérale sera discutée au cas par cas avec la commission nationale carambole.

Les clubs organisateurs s'engagent à respecter le cahier des charges fédéral disponible auprès de la commission nationale carambole.



1.2. Finale nationale organisée à l'extérieur du club

Mise à disposition par la FFB de 4 billards, fourniture des draps Simonis et des billes. Pose des draps à la charge du club organisateur.

Prise en charge de la diffusion en livestream sur Kozoom.

Le club organisateur s'engage à respecter le cahier des charges fédéral disponible auprès de la commission nationale carambole.

Intitulé	Jeu de billes ⁽¹⁾	Draps ⁽³⁾	Dotation fédérale
3B - Masters	oui	4 ⁽³⁾	700 €

1.3. Equipes de clubs

Ci-dessous, la participation de la FFB pour chaque phase finale :

Intitulé	Draps	Jeu de billes ⁽¹⁾	Droit d'engagement	Reversement aux finalistes
Division 1 (3B & JDS)	2 (3B) 3 (JDS)	2 (3B) 3 (JDS)	100 €	2 000 € repartis entre les finalistes.
Division 1 (5Q)	-	2	30 €	<i>Les finalistes reçoivent une dotation forfaitaire de 250 €⁽²⁾. Est ajoutée une dotation supplémentaire au prorata des droits d'engagement.</i>
Division 2 (5Q)	-	-	30 €	
Division 2	-	-	60 €	
Division 3	-	-	30 €	
Division 4	-	-	30 €	
Division 5	-	-	30 €	

(1) de la qualité spécifique à chaque mode de jeu

(2) la dotation forfaitaire est garantie à partir de 400 équipes inscrites en début de saison

Le chèque du droit d'engagement est à envoyer à la ligue d'appartenance pour le 5 octobre.

Le secrétariat fédéral envoie à chaque ligue une facture globale récapitulative de tous les droits d'engagement à régler.



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Dans les divisions avec un échelon Ligue, celle-ci est autorisée à majorer l'inscription d'un maximum de 50% de la part fédérale dans la mesure où elle reverse au minimum 90% de la somme collectée aux équipes qualifiées pour l'échelon suivant.

Pour les rencontres du championnat et les finales de la Division 1 de toutes les spécialités, les clubs organisateurs s'engagent à respecter le cahier des charges fédéral disponible auprès de la commission nationale carambole.

Pour les éliminatoires, qualifications nationales et pour la phase finale

Les frais de déplacement, les repas et les nuitées engagés par une équipe visiteuse sont pris en charge à part égale par chacune des équipes. Ils sont calculés selon le barème de l'article 2 des dispositions générales.

Les repas de l'équipe qui reçoit sont pris en compte dans la mutualisation de frais.

Eliminatoires et qualifications nationales divisions 2 à 5 JDS et 3 à 5 3B (si compétition sur 1 journée sinon équivalente à une Phase Finale sur 2 jours) :

- Aller-retour inférieur à 100 kilomètres : kilomètres A/R * 2 - 0 nuit - 3 repas
- Aller-retour compris entre 100 à 400 kilomètres : kilomètres A/R - 0 nuit - 3 repas
- Aller-retour supérieur ou égal à 401 kilomètres : kilomètres A/R - 3 nuits - 3 repas

Phase finale divisions 2 à 5 JDS et 3 à 5 3B :

- Aller-retour inférieur à 100 kilomètres : kilomètres A/R * 2 - 3 nuits - 9 repas
- Aller-retour compris entre 100 à 400 kilomètres : kilomètres A/R - 3 nuits - 9 repas
- Aller-retour supérieur ou égal à 401 kilomètres : kilomètres A/R - 6 nuits - 9 repas

Eliminatoires et qualifications nationales division 2 3B et division 1 5Q (si compétition sur 1 journée sinon équivalente à une Phase Finale sur 2 jours) :

- Aller-retour inférieur à 100 kilomètres : kilomètres A/R * 2 - 0 nuit - 4 repas
- Aller-retour compris entre 100 à 400 kilomètres : kilomètres A/R - 0 nuit - 4 repas
- Aller-retour supérieur ou égal à 401 kilomètres : kilomètres A/R - 4 nuits - 4 repas

Phase finale division 2 3B et division 1 5Q :

- Aller-retour inférieur à 100 kilomètres : kilomètres A/R * 2 - 4 nuits - 12 repas
- Aller-retour compris entre 100 à 400 kilomètres : kilomètres A/R - 4 nuits - 12 repas
- Aller-retour supérieur ou égal à 401 kilomètres : kilomètres A/R - 8 nuits - 12 repas

Amende

L'équipe fautive, suivant la définition de l'article 2.1.20 du code sportif, est sanctionnée d'une amende de 100 €. Règlement par virement ou par chèque : voir dispositions générales.

1.4. Jeunes équipes de clubs

Pour la phase finale, la FFB fournit au club organisateur le nombre de jeux de billes nécessaires et de la qualité spécifique. La participation de la FFB pour les frais des équipes est à 33 % selon le barème fédéral, calculés pour quatre joueurs et le capitaine de l'équipe.



1.5. Équipes de joueurs à l'artistique

La FFB verse une dotation fédérale de 300 € au club organisateur.

Après la proclamation des résultats, l'organisateur reverse les droits d'engagement et sa propre participation aux équipes selon le pourcentage ci-joint :

Classement des équipes	% par équipe
1ere	50 %
2è	30 %
3è	20 %
Droit d'engagement	35 €

1.6. Délégué Fédéral

Le délégué fédéral est un membre du comité directeur de la FFB, ou nommé par ledit comité et convoqué par le Secrétariat fédéral.

Il représente le président de la FFB et est présent à la cérémonie de clôture des compétitions suivantes :

- Finales nationales individuelles de toutes les spécialités pour les catégories Masters, Dames, Cadets, Juniors et Jeunes
- Finales nationales par équipe de la division D1 (3 bandes, JDS et 5 Quilles)

Le délégué fédéral dispose d'un forfait pour la délégation calculé comme suit :

< à 200 km A/R : 1 repas = 19 € sur justificatifs

> à 201 km A/R : 1 nuit + 2 repas = 88 € sur justificatifs

De plus, il est défrayé de ses frais kilométriques selon les barèmes en vigueur et de ses frais de péage et parking sur justificatif.

Dans les finales nationales de toutes les autres catégories et divisions le rôle du délégué fédéral est rempli par un membre du comité directeur de la ligue du club hôte de la compétition ou nommé par ledit comité et convoqué par le secrétariat de la ligue. Il n'y a pas de défraiement fédéral.

2. TOURNOIS NATIONAUX

Pour la phase finale du tournoi, les billards doivent avoir des draps en très bon état (moins d'un mois). L'organisateur reverse les droits d'engagement, l'aide fédérale et sa propre participation aux joueurs, selon le pourcentage ci-dessous :

Classement des joueurs	% par joueur 3-Bandes	% par joueur 47/2 & 1-Bande	% par joueur Cadre 71/2	% par joueuse Dames	% par joueur 5-Quilles Masters	% par joueur 5-Quilles Promotion	% par joueur Artistique
1 ^{er}	32 %*	32 %*	32 %	43 %	20 %	8 %	32 %
2 ^e	20%*	20%*	20%	25 %	12 %	4 %	20 %
3 ^e et 4 ^e	12 % par joueur*	12 % par joueur*	12 % par joueur*	16% par joueuse	8 % par joueur	2 % par joueur	12 % par joueur*
5 ^e au 8 ^e	6 % par joueur*	6 % par joueur*	6 % par joueur*	-	4 % par joueur	1 % par joueur	6 % par joueur*
9 ^e au 16 ^e	40 €	30 €	-	-	2 % par joueur	-	-
Droit d'engagement	40 €	30 €	30 €	15 €	30 €		40 €
Dotation fédérale	1 700 €	600 €	400 €	250 € Libre et 3B	450 €		450 €
Participation organisateur	200 €	200 €	100 €	150 € Libre & 3B	200 €		Pour arriver A 1 240€

Le coût organisateur est donné à titre minimal, l'organisateur peut choisir de participer davantage.

Les 4 premiers reçoivent leurs primes après la proclamation des résultats.

** Le % de répartition des primes s'appliquent sur la totalité de la dotation moins les primes fixes distribuées aux 2^{èmes} de poules*

Pour les tournois nationaux de 3 bandes, la FFB attribuera une dotation de 250 € table pour le changement des tapis et l'achat des jeux de billes neufs, à concurrence du nombre de billards utilisés, (sur présentation d'une facture à adresser au secrétariat fédéral).

Les clubs organisateurs s'engagent à respecter le cahier des charges fédéral disponible auprès de la commission nationale carambole.



3. COMPETITIONS INTERNATIONALES

3.1. Demande d'organisation

La demande d'organisation d'une compétition internationale doit être adressée au secrétariat fédéral (via la ligue d'appartenance du demandeur). Cette demande doit **obligatoirement** être accompagnée du budget prévisionnel de la manifestation. Le Bureau de la FFB décidera, après l'examen du dossier présenté, d'engager ou non les démarches nécessaires auprès des organismes internationaux (UMB et CEB).

3.2. Participation de la FFB aux joueurs sélectionnés par la FFB

Les frais de séjour et de déplacement sont pris en charge par la FFB dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à chaque championnat international.

3.3. Zones européennes de la Coupe d'Europe des clubs

Les droits de participation demandés par la CEB sont à la charge de la FFB pour les 2 meilleures équipes inscrites.



V – DISPOSITIONS FINANCIERES SNOOKER

1. COMPETITIONS NATIONALES

1.1 Championnats de France individuels

1.1.1 PLAY OFF

Intervenants	Défraiements FFB
Arbitre *	Maximum 200 € pour l'ensemble des arbitres de la compétition (justificatifs)

1.1.2 PHASES FINALES

Intervenants	Défraiements FFB
Joueur	Dispositions générales
Arbitre *	Maximum 200 € pour l'ensemble des arbitres de chaque finale (justificatifs)
Délégué *	Maximum 200 € par finale (justificatifs)

*sur présentation fiche émargement

1.2. Tournois nationaux « masters » et « toutes catégories »

Tous les droits d'engagement sont reversés à la fin du tournoi.

L'organisateur et /ou la CNS a (ont) la liberté d'augmenter la dotation de chaque tournoi.

Intervenants	Droits d'engagement	Prime de break	Primes d'engagement
Joueur	30 €	30 €	si 4 poules : 1er =40% 2eme =26% 3e et 4e=17% si + de 4 poules : 1er =40% 2eme =20% 3e et 4e=10% 5e à 8e= 5%

Les pourcentages seront ajustés au plus proche en fonction du nombre de participants et de la dotation complémentaire éventuelle.



1.2.1. Participation au remboursement des frais du ou des arbitres:

Intervenants	Défraiements FFB
Arbitre *	Maximum 200 € pour l'ensemble des arbitres d'un tournoi (justificatifs)

*sur présentation fiche émargement

2. *COMPETITIONS INTERNATIONALES*

Participation de la FFB pour les joueurs sélectionnés par la FFB :

Les frais de séjour et de déplacement sont pris en charge par la FFB suivant les modalités et dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévues pour chaque championnat international.